

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-1/04

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149184

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Ag
Rapporteur : GUERIN Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Projet de mise en place de convention type entre le Département de Seine-et-Marne et les communes et les structures intercommunales de moins de 2000 habitants pour l'aide au maintien du commerce en milieu rural.

Lors de sa séance du 26 septembre 2003, l'Assemblée départementale a décidé d'accorder une aide en faveur du maintien du commerce rural pour les communes et les structures de coopération intercommunale de moins de 2 000 habitants à hauteur de 20 % du coût de l'opération, plafonnée à 30 000 €. Cependant, à ce jour, les obligations réciproques des parties ne sont encadrées par aucun document contractuel après l'adoption des dossiers par la Commission permanente.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1/02 du 28 janvier 2011 du Conseil Général,

VU la délibération n°1/01 du Conseil général en date du 26 septembre 2003 approuvant le règlement de l'aide au commerce en milieu rural,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

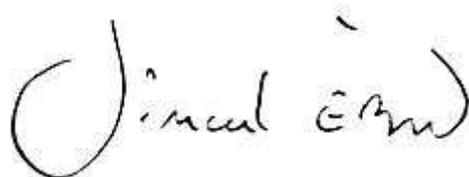
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le modèle de convention-type joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ